



**COMPTE RENDU DE SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
APPLICATION DES ARTICLES L.2121-25 et R.2121-11 DU CGCT**

**Nombre de conseillers en exercice : 29**

**Présents (20) :**

Marc TOURELLE, Odile GUERIN, Christophe MOLINSKI, Annie SASSIER, Patrick KOEBERLE, Géraldine LARDENNOIS, Jean-François VAQUIERI, Delphine FOURCADE, Nicolas CORDIER, Marc TIMSIT, Dolène AZOURI, Marie-Josèphe BEAUSSIER, Roch DOSSOU, Marie Hélène HUCHET, Marc de BRAQUILANGES, Véronique CLARKE DE DROMANTIN, Aliénor VIEILLE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Catherine DOTTARELLI ; Aurélie LOGEAIS

**Absents représentés (3) :**

Cyrille FREMINET représenté par Véronique CLARKE DE DROMANTIN  
Dominique VIANDIER représenté par Catherine DOTTARELLI  
Francis ZAPALOWICZ représenté par Marc TOURELLE

**Absents (6) :**

Odile BOULANGER, Christophe VAN DER WERF, Gwenaëlle de CIBEINS, Sylvie CHEDRAWI, Erwan TOULLEC, Géraldine LEGER

**Secrétaires de séance :**

Delphine FOURCADE et Marc de BRAQUILANGES.

INFORMATIONS GENERALES COMMUNIQUEES PAR LE MAIRE

VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER COMMUNAL SIS 2 ALLEE PAULINE KERGOMARD

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (1 abstention : Dominique VIANDIER),

- 1) **DECIDE** la vente du bien immobilier communal sis 2 allée Pauline Kergomard à Noisy-le-Roi, parcelle cadastrée AC N°92 d'une contenance totale de 395 m2 au prix plancher de 390 000 € frais d'honoraires du notaire inclus.
- 2) **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les diligences nécessaires pour l'aliénation de ce bien immobilier communal.
- 3) **AUTORISE** le Maire à signer pour le compte de la commune:
  - le mandat de mise en vente
  - le règlement de vente sur lequel des précisions mineures pourront être apportées telles que les date des visites, la date d'ouverture des plis...
  - l'acte notarié constatant l'ouverture des offres,
  - la promesse de vente et d'achat subséquent,
  - l'acte authentique constatant la vente ainsi que tout avenant ou documents afférents.
- 4) **DONNE** mandat de vente à Maître Garde pour organiser les visites et publicité moyennant des honoraires d'un montant de 2,25 % du montant du prix de vente TTC étant précisé que ces honoraires de négociation sont à la charge de l'acquéreur.
- 5) **DIT** que les dépenses et crédits sont inscrits au budget.

MISE EN ŒUVRE PAR ILE DE FRANCE MOBILITE D'UN SERVICE PUBLIC DE LOCATION DE VELOS ELECTRIQUES

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- 1) **APPROUVE** le principe du déploiement par Ile-de-France Mobilités d'un service de location de vélos à assistance électrique en longue durée à l'échelle de la région Ile-de-France, intégrant le territoire de la commune de Noisy-le-Roi
- 2) **AUTORISE** le Maire ou son représentant à prendre toutes décisions utiles pour l'exécution de la délibération et à signer tout acte ou document s'y rapportant.

MISE EN PLACE D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES MUTUALISE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- 1) **APPROUVE** l'adhésion de la Commune de Noisy-le-Roi au service commun en matière de systèmes d'information et numérique pour le partage d'un Délégué à la protection des données.
- 2) **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention de mutualisation des services passée entre la CAVGP et la commune de Noisy-le-Roi pour la mise en place du Délégué à la protection des données au sein du service commun en matière de systèmes d'information et numérique, ainsi que son avenant financier 2018 ;
- 3) **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la délibération, ainsi qu'à prendre toutes mesures nécessaires en vue de son exécution.
- 4) **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la ville sur les natures 6217 « personnel affecté par la commune membre du groupement à fiscalité propre » et 62875 « remboursement de frais aux communes membres du groupement à fiscalité propre de rattachement ».

## DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT – RAPPORT DU DELEGATAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- 1) **PREND ACTE** du rapport annuel présenté par la SAUR, délégataire du service public de l'assainissement collectif de la commune pour l'année 2017.
- 2) **DIT** que le rapport annuel de la SAUR, délégataire du service public de l'assainissement collectif de la commune pour l'année 2017 sera mis à la disposition du public à la mairie de Noisy-le-Roi

## SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION SFCBN – CHALLENGE 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (1 abstention : Dominique VIANDIER),

- 1) **ATTRIBUE** la somme de 2 000 € dans le cadre de la provision « Challenge 2018 » à l'association Standard Football Club Bailly-Noisy (SFCBN), sise Stade du SIBANO, Avenue des Moulineaux, 78590 NOISY-LE-ROI ;
- 2) **DIT** que les crédits sont ouverts au chapitre 65, nature 6574, fonction 40 du budget 2018.

## SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB D'ESCRIME – TROPHÉE DES SPORTS 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (1 abstention : Dominique VIANDIER),

- 1) **ATTRIBUE** la provision « Trophée des Sports 2018 » de 150 € à l'association Cercle d'Escrime de Bailly-Noisy, sise Mairie de Bailly 78870 – BAILLY ;
- 2) **DIT** que les crédits sont ouverts au chapitre 65, nature 6574, fonction 40 du budget 2018.

## MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ACCUEIL PÉRI ET EXTRASCOLAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité (1 contre : Aurélie LOGEAIS),

- 1) **APPROUVE** le Règlement Intérieur - Services Péri et Extrascolaire - Maternelles et Élémentaires comme annexé à la présente.
- 2) **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

## MODIFICATION DES TARIFS DES SERVICES PÉRI ET EXTRASCOLAIRES ANNÉE SCOLAIRE 2018/19

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- 1) **REVALORISE** les tarifs de tous les services périscolaires comme suit :
  - + 1,3 % pour la restauration scolaire
  - + 1,3 % pour le point accueil enfance et l'étude surveillée
- 2) **DIMINUE** les tarifs pour la journée complète comme suit :
  - 23,60 € pour le plein tarif en journée complète en accueil de loisirs le mercredi, lors des vacances scolaires et dans le cadre de la formule d'accueil « Noisy Sports »
- 3) **CREE** le tarif en ½ journée avec restauration en accueil de loisirs le mercredi à 18,12€
- 4) **CREE** un tarif dégressif de moins 10 % pour l'inscription simultanée en ALSH du deuxième enfant et de moins 5 % par enfant supplémentaire
- 5) **DIT** que les autres tarifs instaurés pour les services péri et extra scolaires maternels et élémentaires sont maintenus
- 6) **PRECISE** que les tarifs de la délibération seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018.
- 7) **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

**ELECTION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE AU SEIN DU SIBANO**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité** (M. Guy TURQUET DE BEAUREGARD ne prend pas part au vote)

- 1) **DESIGNE** en qualité de 6<sup>ème</sup> délégué titulaire représentant la commune de Noisy-le-Roi au sein du comité syndical du SIBANO M. Guy TURQUET DE BEAUREGARD en remplacement de M. Erwan TOULLEC.
- 2) **PRECISE** que les autres délégués titulaires et suppléants du comité syndical du SIBANO sont maintenus pour la durée du mandat.

**A NOISY-LE-ROI, le 4 juillet 2018**

Le Maire,



**Marc TOURELLE**



*L'intégralité des délibérations ainsi que les documents relatifs:*

- *Au compte administratif 2017*
- *Au compte de gestion 2017*
- *A l'APD indice 4 du projet Vaucheron*
- *A la promesse de vente avec les Nouveaux constructeurs*

*sont consultables aux horaires d'ouverture de la Mairie au service de la direction générale.*